



Garde partagée en attente de jugement

Par **Souada youva**, le 19/01/2017 à 23:27

Bonsoir je suis dans une impasse voilà je me suis séparée de mon ex âpre qu'on est déménagé à 800km de tte famille ou proche... Ojourd'hui sa mère vie à côté de chez elle.. C est compliqué mai on vivait tout les trois au début j'ai fini à la rue j ai eu de la chance que des personnes accepte de m éberge pendant un bon moment n'ayant pas de famille à côté.. Malgré tout j'avais décidé de resté de me retrouve un nouveau job est un appartement assez près du domicile ou ma fille habite.pas de chance je suis à impeu plus de 40km. Au fur est à mesure j'ai réussi à sortir impeu la tête de l eau mai comme je vous est dit je suis jeune papa je dois passé mon permis la mère le possède déjà.. Mtn m'a question est malgré tous sa àvc le loyer les charge est autre j acheté à ma fille tous se don elle a besoin elle a mm sa propre chambre que j'ai faite en priorité.. Mai mtn elle va demander au juge que comme j'ai le droit à l hébergement je dois allé la. Cherche mai aussi lui déposé mai en attendant je ne est pas le permis Nis de famille Nis d amie dans le coin pour m aide à la récupéré est la ramène le taxi me revient à 120e allé retour pour le week-end dc si 3week 360 San compte qu'elle veut une pension alimentaire mai je dois aussi payer mai facture fair mai coursse est assurée quand j'ai ma fille qu'elle ne manque de rien je dois lui acheté des vêtements la total pour ma fille sa ne me dérange pas mai malheureusement pour elle je suis pas magicien est né Fai pas apparaître plus de sou que j en gagne en travaillant tous les jour est parfois mm sur mai jour de repos ! Quoi fair qu'elle qu un pourrait m'éclairer impeut

Par **Visiteur**, le 20/01/2017 à 10:52

Bonjour,
pour la PA vous n'y couperez pas ! et c'est un peu normal. Sinon peut réclamer tout ce qu'elle veut, c'est le juge qui décidera. Pour la garde, qui gère les transports, la PA,...

Par **Souada youva**, le 21/01/2017 à 15:06

Oui je comprends est Jvoulais savoir également elle a inscrit la petite dans une école dans sa ville ou elle a déménagé mai San m en parle San me fair. Signé quoi que se soi je ne c est mm pas ou elle va à l école rien elle a le droit de fair sa ??

Par **fabrice58**, le 21/01/2017 à 17:10

Il serait bien que vous fassiez un effort de rédaction, vous n'êtes pas seul au monde, même si vous tapez sur un portable.

Votre ex devait surtout inscrire la petite à l'école, elle n'a pas besoin de votre accord ou de votre signature et si c'est l'école publique, c'est la mairie qui décide de l'affectation des enfants.

Qu'elle ne veuille pas vous dire où elle est inscrite est un autre problème, en effet, vous avez le droit de savoir le nom de cette école.